



Éclaireuses
& éclaireurs
de la Nature

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023 -

PIÈCE 5 :

Modification du règlement intérieur

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Pièce 5 : Modification du règlement intérieur

1. Proposition d'ajout d'une annexe : Loi du cœur et promesse des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature.

En cohérence avec les demandes de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS), la commission pédagogie en lien avec le conseil d'administration de l'association, a travaillé à **la réécriture des textes de loi du cœur et de promesse adulte** pour ajouter la notion de « duty to god ».

Le conseil d'administration propose de les ajouter comme première annexe au règlement intérieur.

❖ Loi du cœur des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature actuelle : (non présente dans le règlement intérieur)

L'Éclaireur est une personne digne de confiance.

L'Éclaireur ouvre son cœur, il fait preuve d'écoute et de générosité.

L'Éclaireur vit avec énergie, il s'organise et ne fait rien à moitié.

L'Éclaireur est patient, il prend la vie du bon côté et valorise tout effort.

L'Éclaireur est juste dans ses pensées, ses paroles et ses actes.

L'Éclaireur comprend l'interdépendance, il protège la nature et la vie sous toutes ses formes.

L'Éclaireur fait de son mieux pour vivre heureux, pour lui-même et pour les autres.

❖ Modification proposée :

L'Eclaireur / L'Eclaireuse est une personne digne de confiance.

L'Eclaireur / L'Eclaireuse ouvre son cœur, fait preuve d'écoute et aide autrui avec générosité.

L'Eclaireur / L'Eclaireuse chemine dans la grande famille scout et s'engage dans la société

L'Eclaireur / L'Eclaireuse vit avec énergie, s'organise et ne fait rien à moitié

L'Eclaireur / L'Eclaireuse est patient(e) dans la difficulté, prend la vie comme elle vient et valorise tout effort.

L'Eclaireur / L'Eclaireuse cultive une discipline de vie en présence avec l'aide de ses pairs et ses aîné.es

L'Eclaireur / L'Eclaireuse s'applique à avoir des pensées, des paroles et des actes justes.

L'Eclaireur / L'Eclaireuse s'ouvre à l'interdépendance, protège la nature et la vie sous toutes ses formes.

L'Eclaireur / L'Eclaireuse fait de son mieux pour vivre heureux.se, avec sobriété, pour lui/elle-même et pour les autres

❖ Promesse cheffaine·s et bénévoles actuelle :
(non présente dans le règlement intérieur)

Je promets de faire tout mon possible, avec votre aide,
pour servir la Nature et le monde,
aider mon prochain à tout moment,
vivre heureux,
et suivre la Loi du cœur des Éclaireurs de la Nature.

❖ Modification proposée :

En tant qu'Eclaireur.euse de la Nature, avec votre aide,
Je promets de faire mon possible pour vivre heureux.se,
être au service des autres, du monde et de la Nature.
Je promets d'explorer mon chemin spirituel de pleine conscience,
de découvrir mon interdépendance avec le Vivant
Et de faire de mon mieux pour accueillir ma Nature fondamentale.
Je promets de suivre la Loi du cœur des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature



2. Proposition de modification de l'annexe 1 : modèles des tenues et écussons

Conformément à la décision de l'assemblée générale 2022, le conseil d'administration propose la modification suivante :

Annexe 1 actuelle :

ANNEXE 1 - MODÈLES DES TENUES ET ÉCUSONS

NB : le cas échéant, ajouter aussi l'écusson territorial sous la demi-lune de groupe

« Groupe local de ... » - épaule droite, écriture bleue sur fond blanc



Modification proposée :

ANNEXE 1 – MODÈLES DES TENUES ET ÉCUSSENS

NB : le cas échéant, ajouter aussi **un écusson de groupe local** sous la demi-lune de territoire « **Territoire de ...** » - épaule droite, écriture bleue sur fond blanc.

Colibris



Voyageuses- Voyageurs



Vaillantes - Vaillants



Pionnières - Pionniers



Compagnons



Chefs - cheftaines

